

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 900-2021**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, le Règlement no 900-2021 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin de définir l'usage « camion restaurant » et ajouter l'obligation d'obtention d'un certificat d'autorisation avant de débiter un tel usage.

Que le présent règlement est entré en vigueur à la suite de son adoption, conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 30 juin 2021.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 30 juin 2021, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 30 juin 2021.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe